

Projet CHARTE - LA GOB

Les Ateliers Hybrides – Lieu d'échange et de production – Bressuire 2019

"Un Tiers-Lieu ne se définit pas par ce que l'on en dit mais par ce que l'on en fait"

PREAMBULE :

Cette charte est un document collectif de référence qui permet d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions ou services proposés au sein de l'association.

C'est un outil de cohésion interne. Cette charte est élaborée à ce jour en fonction du contexte actuel. Il est établi qu'elle est évolutive et sera « revisitée » chaque année, lors de l'AG annuelle où elle sera remise à la discussion et ouverte aux modifications.

Un règlement intérieur viendra compléter les modalités de mise en œuvre du projet ainsi que les règles de vie quotidienne de l'association.

PRESENTATION ET HISTORIQUE DES LIEUX : *(article 2 statuts et plaquette)*

Cette association a pour objet la création, la gestion et l'animation d'un lieu partagé, dédié à des entreprises, associations et personnes physiques. Un lieu d'échange qui s'organise autour de l'accueil d'activités économiques, sociales et culturelles, de la promotion de projets par l'expérimentation et du partage des valeurs, des savoirs et des compétences. Un lieu qui suggère une démarche de réappropriation de certains mécanismes sociaux.

Ancienne briqueterie jusqu'au début de la deuxième guerre mondiale, le bâtiment a ensuite abrité des activités en lien avec l'abattoir, toujours en fonctionnement de l'autre côté de la rue de la Chaize (stockage de bestiaux, salage, tannerie...). D'autres activités ont également été pratiquées : menuiserie, maçonnerie, réparation automobile, taille de pierres...

Réhabiliter ce bâtiment, proche du centre-ville, c'est éviter qu'il devienne une friche. C'est montrer que l'artificialisation des terres agricoles au profit de l'urbanisation n'est pas inéluctable et qu'il existe des lieux à reconquérir en ville. L'ensemble du Lieu (bâti + cour extérieure) fait 5000 m². Le bâtiment, à lui seul, fait 1700 m².

OBJECTIF COMMUN / SENS DE NOTRE PROJET :

Favoriser l'émergence d'une dynamique humaine par la cohabitation des particularités de chaque acteur et par l'hybridation * des activités.

La Gob, lieu d'échange et de diversités, génère dialogue et partage. Il invite à explorer et à se réapproprier les savoirs et savoir-faire. Il est propice à l'innovation et à la création grâce aux espaces partagés, à la mutualisation des outils et au plaisir de faire ensemble.

La Gob est un espace d'activités et de convivialité, où les hommes et les femmes partagent des idées et des valeurs comme la durabilité, la répartition des richesses, la solidarité et l'écologie.

Il a pour vocation d'être façonné par ses occupants, il doit être vivant et évoluer constamment.

* hybridation : mélange des genres, croisement, pour créer, innover, inventer ...

VALEURS / SOCLE COMMUN :

- s'ouvrir aux autres dans la confiance en l'intelligence individuelle et collective
- faire ensemble (mutualiser, s'entraider, partager, rencontrer, découvrir)
- expérimenter (être créatif, faire des essais, inventer, être curieux et ouvert)

- mélanger les genres (activités diverses...)
- développer la convivialité joyeuse et constructive (passer du temps ensemble, accueillir, faire du lien)
- viser l'autonomie du collectif et l'autonomie des membres : savoir faire seul et savoir demander des aides adéquates (financières, matérielles, conseils)
- gérer en collaboratif (gouvernance, vie du lieu)
- être acteur et s'impliquer
- respecter les individus (tolérance, ouverture, mixité)
- respecter le milieu naturel (protection de l'environnement - choix économiques et sociaux solidaires, respectueux des richesses communes)

DESCRIPTIF DES LIEUX : à compléter

Les lieux dont l'association dispose pour développer sont activité sont les suivants :

-
-
-

annexer plan détaillé

Ces lieux sont loués par bail à la SCI « Tiers Lieu la Goblochère ».

LES PROJETS :

Les activités projetées ou déjà présentes, telles que définies à ce jour, sont :

- accueil d'activités professionnelles de divers secteurs (commerce, artisanat, petite industrie, services à la personne, culture, architecture, conseil ...)
- atelier de prototypage
- accueil ponctuel régulier ou non pour réunions, rencontres associatives ou privées
- animation d'un lieu de convivialité
- accueil d'évènements culturels et festifs organisés par La Gob ou par d'autres associations

Ces activités pourront être complétées ou modifiées.

Toute nouvelle activité sera discutée dans les instances collectives de l'association avant installation ou démarrage.

MISE EN OEUVRE DE NOTRE PROJET :

A) Respect des valeurs choisies

Tous les acteurs du lieu sont en accord avec le Projet. La charte est remise par voie électronique à chacun des nouveaux adhérents et à toute personne ou organisation souhaitant investir les lieux de manière ponctuelle ou prolongée. Ces personnes sont alors sensées avoir pris connaissance de la charte et adhérer à son contenu.

Pour tout nouveau locataire ou occupant régulier, le collectif vérifiera que celui-ci est investi dans les valeurs et le projet de la Gob lors de sa demande d'entrée dans l'association.

B) Gestion administrative et quotidienne de l'association :

1) Moyens institutionnels :

L'association est composée d'un Conseil d'Administration élu lors de l'AG, d'un Bureau composé de 3 à 7 co-présidents qui met en oeuvre les décisions du CA et des différents groupes de travail dans lesquels les

projets et la vie du lieu sont pensés, élaborés, mis en pratique ...

Chaque groupe de travail a un ou plusieurs référents, membres du CA. Ils sont ouverts et créés en fonction des besoins.

LES GROUPES DE TRAVAIL ACTIFS A CE JOUR :

- Commission Charte

Elaboration d'un document interne, complémentaire aux statuts, qui décrit les valeurs portées et partagées ainsi que les modalités de fonctionnement de l'association.

- Commission Communication

Proposition d'outils et de modes de communication tant en interne qu'en externe.

- Commission Convivialité - Vie du lieu

Poser les conditions d'une bonne convivialité dans les lieux et y concourir, proposer et animer (convivialité entre les occupants locataires ou de passage, convivialité générale dans le lieu, ouvert sur l'extérieur)

- Commission Projets et Chantiers

Développer des projets nouveaux ou existants en concordance avec l'objectif général de La Gob et le projet de développement du lieu.

2) Mode de gouvernance :

La gouvernance est l'ensemble des relations entre le bureau qui prend les décisions quotidiennes, le Conseil d'Administration qui prend les décisions d'orientation et valide les engagements de l'association, les groupes de travail, les adhérents et les autres parties prenantes.

le Bureau

Le Bureau gère le quotidien dans le respect des décisions prises par le CA :

- gestion administrative et juridique quotidienne (rédaction d'actes de location, relations avec la SCI, ...)
- gestion comptable quotidienne (entrée des adhésions, etc ...)
- gestion quotidienne du lieu (conciergerie, organisation des chantiers participatifs, gestion des relations entre les membres...)
- proposition, élaboration et mise en œuvre des projets en lien avec les groupes de travail
- communication directe immédiate
- coordination de la vie associative (invitation, compte rendu, organisation des réunions ...)
- secrétariat
- veiller au bon déroulement et à l'animation des CA

Quel mode de décision au sein du bureau ?

Les décisions sont prises dans un esprit de consensus. Les discussions sont approfondies, chacun a la parole pour exprimer son point de vue, et un accord est trouvé.

En cas de dissension importante, la décision pourra être mise au vote à la majorité (50 + 1) des présents.

Une trace écrite est laissée sur chacune des décisions et propositions.

A chaque décision la personne en charge de la mise en œuvre de celle-ci est indiquée dans le compte-rendu avec le délai imparti.

1 membre du bureau sera garant de la mise en œuvre des décisions du bureau ; il sera désigné par période .

le Conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) met en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale. Il est en charge de la réflexion sur la stratégie générale de l'association, les choix d'orientation ; il impulse les débats, veille à l'organisation de la réflexion, de l'élaboration du Projet, de son évolution et de sa mise en œuvre.

Le CA décide :

- entrée de nouveaux locataires et sorties
- organisation des événements à l'initiative des adhérents ou non adhérents
- engagement des projets élaborés par les commissions
- mise en œuvre de propositions organisationnelles, administratives présentées par le bureau
- investissements
- « sortie » d'un adhérent

Quel mode de décision au sein du CA ?

Les décisions sont prises dans un esprit de consensus. Les discussions sont approfondies, chacun a la parole pour exprimer son point de vue, et un accord est trouvé.

En cas de dissension importante, la décision pourra être mise au vote à la majorité (50 + 1) des présents.

Une trace écrite est laissée sur chacune des décisions.

Le bureau sera chargé de la mise en œuvre des décisions.

Un délai sera fixé par le CA au moment de la décision et noté dans le compte rendu.

Le bureau sera garant du respect de la mise en œuvre des décisions et de la gestion des délais.

Les Groupes de travail

Les groupes de travail ne prennent pas de « décisions » au sens de la gouvernance de l'association.

Ils mènent une réflexion sur des sujets divers et élaborent des propositions.

Le mode d'élaboration des propositions est laissé au choix des membres.

Les groupes de travail élaborent régulièrement des compte-rendus de leur activité afin d'informer les autres adhérents de l'activité concrète de l'association.

Lorsque les groupes de travail présentent un projet, une trace écrite de cette présentation est élaborée sous forme de compte-rendu ou autre.

3) Moyens humains :

L'association dispose de moyens humains

- les bénévoles
- les adhérents
- les locataires, qui sont tous adhérents
- en projet : 1 salarié

4) Moyens financiers :

Les ressources de l'association se composent : (article 7 des Statuts)

- du montant des cotisations et des droits d'entrée aux diverses activités
- des éventuelles subventions des collectivités et/ou dons de bienfaiteurs.
- du montant des locations de salle, bureau ou poste de travail
- du loyer des lieux loués

Et en nature :

- de la « valeur » générée par les activités des adhérents et bénévoles (chantiers participatifs, réunions, mise en place du site internet et mise à jour ...)
- des récupérations diverses de matériels et matériaux

Afin d'être autonome, il sera important d'être vigilant à diversifier les modes de ressources et à ne pas dépendre d'un financeur en particulier.

5) Communication adéquate :

La communication externe :

Une attention particulière sera portée à l'ouverture sur l'extérieur et à la communication de l'activité : site internet, relation avec la presse.

Un groupe de travail communication est institué.

La communication interne à l'association :

Les comptes-rendus du CA et du Bureau sont accessibles aux adhérents : accès facilité par voie électronique et rédaction compréhensible par tous.

Ils ne sont pas accessibles au public.

« Cette charte est jolie !!

L'essentiel sera de la faire vivre et de la mettre en pratique ... »

**document élaboré par le Le groupe Charte, en lien avec les autres membres de l'association
validé en son principe et son contenu par le CA en date du 10 janvier 2019
présentée à l'AG du 8 mars 2019**